

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2007

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille sept, le 12 septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, M. LECLERCQ, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, Mmes DUCHENNE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON PRUZINA, M. LEBEGUE, MM. DECHERY, Mme BLAIS-PERRIN

Procurations : M. MALVOISIN à Mme CHAVY
Mme LACROIX COQUILLAUD à M. LEBEGUE
M. BONY à M. DECHERY

Absents excusée : Mmes DEKKER, BARTHOT

Absents : MM. ALEMANY, DELASALLE, DOYEN, TRUFFET, LUDWIG

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 22

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.
Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 juillet 2007

Le compte-rendu est approuvé par

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (Mme BLAIS-PERRIN)

Pour : 21 voix

1/ SDIS MOTION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé, en concertation avec le Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS) de Seine et Marne de mettre un terrain à disposition pour la construction d'un nouveau centre de secours. Le terrain en question est situé dans la zone des Foucherolles.

Le SDIS s'est engagé à réaliser ce centre en 2009.

Afin de permettre au SDIS de poursuivre les études nécessaires à cette construction, il convient que la commune s'engage à viabiliser ce terrain cadastré D 1230.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir s'engager à effectuer les travaux nécessaires à la viabilisation de ce terrain.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, s'engage à viabiliser le terrain cadastré D1230 destiné à recevoir le futur Centre de Secours de Bois le Roi.

2/ TRANSPORT SCOLAIRE : AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'affermage pour le service public de transport scolaire pour les 4 lignes de bus dont la ville de Bois le Roi est organisatrice (transport des enfants de Bois le Roi dans les écoles primaires et l'école maternelle, transport des enfants de Bois le Roi au collège Denecourt, transport des enfants de Bois le Roi, Samois, Vulaines, et Héricy dans les Lycées de Champagne) arrive à terme le 31 août 2008. Ce service est actuellement assuré par la société Véolia Transport.

Le Département se chargeait auparavant de lancer les délégations de service public pour les transports, cette mission revient aujourd'hui aux collectivités.

Il convient donc de lancer une procédure afin d'assurer la continuité de ce service public.

Le principe d'un affermage semble toujours le mieux approprié pour assurer ce service.

Historiquement, le transport vers les lycées de Champagne est organisé par la commune qui n'a pas de raison apparente de s'en charger. Ce point devra être éclairci prochainement.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur le principe de délégation du transport scolaire de Bois le Roi par voie d'affermage et de l'autoriser à engager la procédure correspondante.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à engager une procédure de délégation de service public pour la restauration scolaire.

3/ AUTORISATION DE LANCER UN AVENANT AU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire expose au conseil que suite à une augmentation des tarifs des transports scolaires votée par le Syndicat des Transports d'Ile de France, il est nécessaire de signer un avenant avec notre prestataire prenant en compte cette décision.

Les nouveaux tarifs sont augmentés du taux maximum autorisé pour l'année scolaire 2007/2008 soit 3,42 %.

Ces augmentations concernent les circuits :

(1b) (2) Transport des enfants de Bois le Roi dans les écoles primaires et l'école maternelle

(1a) Transport des enfants de Bois le Roi au collège Denecourt

(3) Transport des enfants de Bois le Roi, Samois, Vulaines, et Héricy dans les Lycées de Champagne

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat du transport scolaire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat du transport scolaire.

4/ RAPPORT CLECT

La CLECT s'est réunie le 10 septembre 2007, et le rapport correspondant est déposé sur table.

Suite aux courriers des services préfectoraux adressés en juillet aux 4 communes, la CLECT propose un nouveau rapport apportant des modifications. Ce nouveau rapport tient compte notamment des charges transférées actualisées ainsi que des charges liées aux ZA. Les communes de CHARTRETTES et FONTAINE LE PORT ont remboursé à l'EPCI l'avance perçue sur les Attributions de Compensation 2006 et ces communes sont aujourd'hui confrontées à des soucis financiers.

Il est expressément mentionné dans le rapport de la CLECT que «l'actualisation des charges transférées à leur valeur de 2005 est appliquée de façon exceptionnelle et qu'elle ne constitue pas une méthode applicable a priori lors d'une éventuelle révision future des attributions de compensation».

Madame le Maire expose les propositions de répartitions du rapport de la CLECT :

Charges liées aux ZA transférées :

⇒ Bois le Roi ZA des Peupliers	7 401 €
⇒ Chartrettes ZA du Temps Perdu	15 926 €
⇒ Samois ZA de Courbuisson	1 919 €

Les charges transférées au titre de 2006 :

⇒ Bois le Roi :	10 197 €
⇒ Chartrettes :	10 898 €
⇒ Fontaine le Port :	1 026 €
⇒ Samois :	5 750 €

Soit un montant total de 27 872 €

☐ Les charges transférées au titre de 2007 :	
⇒ Bois le Roi :	13 898 €
⇒ Chartrettes :	18 861 €
⇒ Fontaine le Port :	1 026 €
⇒ Samois :	6 710 €

Soit un montant total de 40 495 €

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver :

- ✓ le rapport final de la CLECT
- ✓ la répartition des charges transférées pour l'année 2006
- ✓ la répartition des charges transférées pour l'année 2007

Le conseil municipal, **par**

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix (MM. DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN)

Pour : 19 voix

approuve :

- le rapport final de la CLECT
- la répartition des charges transférées pour l'année 2006
- la répartition des charges transférées pour l'année 2007

5/ INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Le Décret N°2006-1397 du 17 novembre 2006 a modifié les décrets 97-702 du 31 mai 1997 et 2000-45 du 20 janvier 2000 relatifs au régime indemnitaire de la filière police municipale.

Le taux maximum de cette indemnité a été revalorisé de 18% à 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.

Au regard des différentes missions accomplies par les agents de police municipale et de l'investissement de ces agents au travers de missions facultatives telles que la prévention routière notamment, il est proposé d'autoriser le maire à augmenter le taux maximum de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de 18 à 20 % pour les agents actuellement en poste.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le maire à augmenter le taux maximum de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de 18 à 20 % pour les agents actuellement en poste.

6/ DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire explique que par lettre en date du 4 Juillet 2007, M. CASU, Trésorier Municipal, nous a adressé des états correspondants à des titres pour lesquels le recouvrement n'a pas pu être mené à terme pour des raisons diverses.

Les sommes non recouvrées concernent :

- pour l'année 2000 pour un montant de 22.86 €
- pour l'année 2002 pour un montant de 26.00 €

La régularisation interviendra au compte 654 – Pertes sur créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, d'admettre en non-valeur les sommes de 22,86 € au titre de l'année 2000 et de 26 € au titre de l'année 2002. Ces sommes seront inscrites à l'article 654 du budget.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA REHABILITATION DU GYMNASSE

Madame le Maire explique que le gymnase communal en usage depuis de très nombreuses années nécessite des travaux importants de réhabilitation pour convenir aux normes et besoins actuels d'utilisation.

Il est notamment urgent de procéder au remplacement du sol sportif qui présente un danger réel pour les utilisateurs. Les travaux devront également porter sur un réaménagement des vestiaires et

des locaux techniques (changement de la chaudière notamment). Le montant de ces travaux est estimé à 255 000 € HT frais d'honoraires compris.

Le Conseil Général subventionne ces travaux à hauteur de 50 % du montant des travaux HT plafonné à 184 000 € HT, le reste, soit 163 000 € resterait à la charge de la commune et sera inscrit au budget de la commune.

Madame le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à demander une subvention au taux maximal au Conseil Général pour la réhabilitation du gymnase.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit s'engager à affecter le gymnase à une utilisation par le collège au moins 17 heures 30 par semaine et aux écoles de la ville 19 heures par semaine. Par ailleurs, ce gymnase sera ouvert à tout type d'usagers qui en fera la demande et dans la limite des possibilités d'accueil.

Le Conseil Municipal doit également s'engager à assurer l'entretien et le gardiennage du gymnase.

Le Conseil Municipal s'engage, **à l'unanimité**, à :

- Inscrire au budget de la commune la somme qui restera à sa charge pour ces travaux
- Affecter le gymnase au collège au moins 17 h 30 par semaine et aux écoles au moins 19 h par semaine.
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage du gymnase
- Ouvrir le gymnase à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements)

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à demander la subvention pour la réhabilitation et l'extension du gymnase.

8/ ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE L'ANCIENNE LAMPISTERIE A RFF

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier la délibération du 6 juin 2007 portant sur de la parcelle cadastrée section C n° 60 pour un montant de 15 000 €.

Effectivement, la parcelle concernée, suite à une partition de la parcelle C 60 devient la parcelle n° 1558 section C.

Le montant effectif de cette acquisition est de 12 195 €, et afin de permettre la concordance des montants pour l'enregistrement des actes notariés, il est demandé au Conseil d'accepter une nouvelle délibération au montant de 12 195 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à acquérir la parcelle C 1558 pour le montant de 12 195 €.

9/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION BOIS LE ROI AUDIOVISUEL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les journées du patrimoine se tiendront à Bois le Roi les 15 et 16 septembre. A l'occasion de cet événement, l'association Bois le Roi Audiovisuel projettera une vidéo réalisée par ses soins.

A cette fin, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association Bois le Roi Audiovisuel

INFORMATIONS

Actualité

Dégradations volontaires, vols et tags : du 15/06 à la fin août, nous avons à déplorer une vingtaine de méfaits qui ont coûté environ **4500 €** à la commune pour les réparations, sans compter le temps passé par les agents pour ces actes d'autant plus regrettables que la police soupçonne certains jeunes de Bois le Roi ou des villages voisins. Nous souhaiterions dépenser autrement l'argent public.

Il est prévu de participer à des actions de sensibilisation au collège et un article sera publié dans le prochain Tambour.

Une rentrée sans histoire : 185 élèves dans les 7 classes de maternelle (moyenne de 26,4 enfants/classe) ; 147 dans les 6 classes des Viarons (moyenne de 24,5 enfants/classe) et 218 dans les 8 classes de Métra (moyenne de 27,25 enfants par classe).

Merci aux services d'avoir réalisé tous les aménagements et travaux, préparer les classes et les formulaires pour faciliter l'accueil des enfants et la vie des familles.

CHATEAU DE BROLLES : suite aux contacts avec le député, les sénateurs, les présidents du Conseil Régional et Départemental le dossier chemine avec l'appui de ces instances. Il est encore trop tôt pour connaître la réponse de l'ARH.

Equipements concertés

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : Le retard du couvreur vient s'ajouter au retard pris par l'entreprise de maçonnerie. L'ouverture devrait pouvoir se faire pour début 2008.

REHABILITATION DU SITE METRA, SALLES DU CLOS SAINT PERE : Les préfabriqués de la « petite cour » de l'école Olivier Métra ont été démolis, le nouveau parking à vélo est installé. 4 nouveaux tilleuls seront plantés dans cette cour devenue « grande » et qui sera appelée « cour des tilleuls ». Le préfabriqué et le toit en fibrociment ont été démolis et les OS des travaux signés lors de la réunion du 30 août qui marque la date de début des travaux des salles festives du Clos Saint Père. Les plantations se poursuivront guidées par le projet de plantation fait par le CAUE au fur et à mesure des démolitions – une phase en janvier février 2008 dès la démolition des 3 préfas pour reconstituer le Clos Saint Père.

STADE LANGENARGEN : Sol du gymnase en Novembre, peinture antirouille en cours et fresque pour fin septembre/début octobre.

ESPACE CULTUREL : Subventions DRAC en attente. PC déposé début août. Réunion publique le 15 septembre. Projet de géothermie en cours d'étude.

ABATTAGES ET PLANTATIONS : tilleuls dans la cour et devant l'église, arbres « forestiers » (chênes, hêtres, fresnes, ormes ...) au Clos Saint Père et au stade des Foucherolles, remplacement des arbres abattus aux Viarons (chêne et hêtre)

Voirie, circulation

La commune :

Contrat Triennal de Voirie, en cours avec la Place de la Gare, il se poursuivra par la rue de France, Vivier ... en 2008 puis en 2009

PLACE DE LA GARE : Bon déroulement des travaux. Enfouissement terminé. Délais tenus. En fin de chantier de pavage, 19 alisiers seront plantés. L'alisier est un arbre typique de la forêt de Fontainebleau.

Trottoirs Galliéni : changement des branchements en plomb terminés et revêtement en **octobre ou novembre 2007**

Allée de Barbeau : aménagement en octobre dans le cadre des « voies de dessertes de collège »

ECOMOBILITE : Les aménagements 2007 pour le 1000 pattes sont faits ou en cours de finition. Après le prix du Développement Durable par le Conseil Général, le 1000 Pattes sera à l'honneur le 11 octobre prochain, **sélectionné par l'Association des Maires de France (AMF).**

Le 1000 Pattes redémarre le 4 septembre sur 5 lignes (il y en a eu 3 cette année) et il sera particulièrement à l'honneur lors de la **semaine nationale de l'ecomobilité scolaire du 2 au 6 octobre 2007.**

Elus, services, associations et bénévoles, enseignants et les enfants ont été encouragés à continuer, à élargir afin de promouvoir les actions déjà faites et celles à venir dans la démarche de l'Agenda 21 de Bois le Roi. Nous comptons sur la mobilisation de chacun!

Et le SIA :

Reprise des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées avenue Foch, entre le Lavoir et la rue de la Chapelle.

Et le Département :

RD 138 : Début des travaux de la deuxième tranche annoncé pour la mi-septembre : allée forestière entre la Croix de Vitry et la maison forestière, mais le tourne à gauche rue de la République n'est pas encore programmé. Un courrier sera à nouveau envoyé.

Le Département a inscrit nos demandes concernant les RD 137, 116 et 115E sur le programme 2008 : aménagements avant agglomération entrée avenue Joffre, revêtement de la chaussée avenue Galliéni entre gare et rue Pasteur, avenue Paul Doumer ?

Aménagement du carrefour de la Croix de Toulouse : abattage et replantation des tilleuls pour mieux valoriser l'obélisque, maintien des stationnements et des bancs. Recherche d'autres lieux d'arrêt pour les convois exceptionnels.

En bref,

EPCI : Pour la 3^{ème} fois consécutive, le budget a été transmis par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). La date prévue pour le prochain conseil communautaire serait le 1^{er} octobre, premier soir des Briardises.

Recours au TA de l'EPCI qui fait suite au recours gracieux du 23/04/07 concernant le titre exécutoire du 6/10/06 reçu par l'EPCI le 27 février 2007, pour un montant de 55 666 euros représentant les 2,5/12^{ème} des dépenses « petite enfance » de 2005 (janvier au 15 mars 2005). Ce recours est dans la logique de continuité du contentieux entrepris par l'EPCI à l'encontre de la commune et pour lequel aucun protocole transactionnel n'a pu aboutir à ce jour.

URBANISME

PLU : Le rapport de l'enquête publique ne nous a pas encore été remis.

Gens du voyage : Nous restons en attente d'un contact avec les services de la DDE de Seine et Marne sur les possibilités d'installation de cette aire d'accueil pour les gens du voyage.

PLU La Rochette : en Mairie à consulter avant avis à donner avant le 26 octobre

SDRIF : Dossier complet en Mairie ou sur le Web www.iledefrance.fr/sdrif-enquetepublique à consulter. L'enquête publique se déroulera du 15/10/07 au 08/12/07.

Agenda

Vendredi 14 septembre : départ de Monsieur BEAUVAIS, directeur UCPA de la base régionale de loisirs et arrivée de Monsieur Frédéric Rouhier son successeur.

samedi 15 septembre Journées du Patrimoine et Réunion publique concernant l'Espace Culturel,

dimanche 30 septembre : Vide Grenier, et « un dimanche, un jour, une œuvre »

semaine du 1^{er} octobre : Théâtre « Les Briardises »

samedi 13 octobre soirée de gala du Jumelage

Prochain conseil : le mercredi 10 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21h15.